

# COMMUNICATION SUR LE PROGRES

## GROUPE RUGET

Année 2010

### *I. Adhésion du Groupe RUGET au Pacte Mondial.*

Entreprise artisanale et familiale, créée par M. Alphonse Ruget, grand-père de l'actuel Président, le Groupe Ruget a érigé le Développement Durable comme figure de proue de sa stratégie. Il adhère au Pacte Mondial de l'O.N.U. depuis 2004, et son intégration fait partie des quatre principes fondamentaux identifiés pour la pérennité du groupe Ruget.

Le groupe Ruget a mis en place dans son organisation une démarche de développement durable et de progrès continu. Il demande à tous ses fournisseurs d'y participer, vis-à-vis de leur propre environnement, et en réponse aux attentes sociales et sociétales de leurs propres parties prenantes.

### *II. Action majeure mise en œuvre.*

Dans le cadre de ses activités, le groupe Ruget effectue une importante partie de ses achats de fournitures en matières premières avec des sous-traitants basés en Chine et /ou en Asie du Sud Est.

Le Groupe RUGET par le choix de ses sous-traitants, s'engage à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence et veille à ce que ses partenaires ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme, telles que définies dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et tout particulièrement en ce qui concerne le travail des enfants.

**Jusqu'en 2010** : Bien qu'attentif et vigilant quant au sujet sensible que sont les conditions de travail dans cette région du monde, le groupe Ruget utilisait un questionnaire d'évaluation fournisseur comme outils d'aide à la décision dans ses choix de sous-traitants, sans toutefois y intégrer la notion de Droits de l'Homme.

A cette démarche, le Groupe RUGET a souhaité intégrer des mesures pour modifier son fonctionnement, de façon à intégrer le Pacte Mondiale et ses principes à sa stratégie, à sa culture et à ses activités quotidiennes.

C'est ainsi qu'à partir de 2010, le groupe Ruget a intégré dans son questionnaire d'évaluation fournisseur la notion de Droits de l'Homme. Il va de soit, qu'ajouté à la contrainte de ce questionnaire, une visite annuelle au moins, est effectuée par un membre de notre équipe basée à Hong Kong, afin de s'assurer, d'une part de la qualité des produits et d'autre part des conditions de travail dans lesquels les dits produits sont fabriqués.

### *III. Mesure des résultats obtenus concernant l'action majeure mise en œuvre*

Les performances des fournisseurs dans le domaine du développement durable sont suivies par la fonction Achats et celle-ci participe à leur évaluation globale, dans le cadre du référencement et lors de la sélection dans les appels d'offres.

Concrètement, un fournisseur ne respectant pas la notion de Droits de l'Homme sera pénalisé en termes de notation dans un premier temps. Ce questionnaire d'évaluation fournisseur étant un outil d'aide à la décision, le fournisseur pourra aller jusqu'à perdre les marchés que le groupe Ruget lui passe.

De plus, tout refus par un fournisseur de s'engager dans une démarche de progrès continu ou de donner la visibilité nécessaire au Groupe Ruget, peut entraîner de la part du Groupe, après une procédure de préavis restée sans effet, la rupture unilatérale de ses contrats, sans dommages et intérêts.